

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES

Pour l'attribution de forfaits habitat inclusif conformément aux dispositions de la loi « Elan » du 23 novembre 2018 dans les secteurs du handicap et de la prévention de la perte d'autonomie

Autorités responsables de l'appel à candidatures :

Agence Régionale de Santé de Normandie
2, Place Jean Nouzille
Espace Claude MONET
CS 55035
14050 CAEN CEDEX 4

Conseil Départemental de la Seine-Maritime
Hôtel du Département
Quai Jean Moulin
CS 56101
76101 ROUEN CEDEX

Date de publication de l'avis d'appel à candidatures : **26 juin 2020**

Date limite de dépôt des candidatures : **29 septembre 2020**

Pour toute question :

ars-normandie-appelprojet-medsoc@ars.sante.fr

conferencedesfinanceurs@seinemaritime.fr

1. OBJET DE L'APPEL A CANDIDATURES

Le présent appel à candidatures vise à attribuer des forfaits habitats inclusifs aux personnes morales gestionnaires de projets répondant aux exigences du cahier des charges joint en annexe 1. Le montant annuel de ce financement est au maximum de 60 000 € par an.

2. CAHIER DES CHARGES

Le cahier des charges de l'appel à candidatures fait l'objet de l'annexe 1 du présent avis. Il est consultable et téléchargeable sur les sites internet de l'ARS Normandie et du Conseil Départemental de la Seine-Maritime : www.ars.normandie.sante.fr et www.seinemaritime.fr

Il peut être également adressé par courrier ou par messagerie, sur simple demande formulée à l'adresse suivante : ars-normandie-appelprojet-medsoc@ars.sante.fr

3. MODALITES D'INSTRUCTION ET CRITERES DE SELECTION

Les dossiers parvenus ou déposés après la date limite de dépôt du 29 septembre 2020 ne seront pas recevables (cachet de la poste faisant foi). Ceux qui seraient incomplets à cette date, au regard de l'absence de documents pouvant attester de la régularité administrative du promoteur, feront l'objet d'une demande de mise en conformité dans un délai maximum de huit jours accordé pour la régularisation.

Les dossiers reçus complets au 29 septembre 2020 et ceux qui auront été complétés dans les délais ci-dessus après la date de clôture seront étudiés sur la base des critères prédéfinis et publiés en amont sur les sites Internet susvisés.

Les candidatures seront analysées selon trois étapes :

- vérification de la régularité administrative et de la complétude du dossier,
- vérification de l'éligibilité de la candidature, au regard de l'objet de l'appel à candidatures et des critères spécifiés dans le cahier des charges,
- analyse des projets en fonction des caractéristiques prévues au cahier des charges.

Un comité de sélection procèdera à l'examen et au classement des dossiers qui sera publié selon les mêmes modalités.

4. MODALITES DE DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURES

Chaque candidat devra adresser, en une seule fois, son dossier de candidature, **par courrier recommandé avec accusé réception** ou **par dépôt en main propre contre récépissé** ou tout autre moyen permettant d'attester de la date de réception :

- au siège de l'ARS Normandie (jours ouvrés de 9h à 12h et de 14h à 16h) :

Agence Régionale de Santé de Normandie

Direction de l'autonomie
Appel à projet médico-social
2, place Jean Nouzille
Espace Claude MONET
CS 55035
14050 CAEN cedex 4

- au Conseil Départemental de la Seine-Maritime (jours ouvrés de 9h à 12h et de 14h à 16h) :

Conseil Départemental de la Seine-Maritime
Direction de l'autonomie
Appel à projet médico-social
Hôtel du département
Quai Jean Moulin
CS 56101
76101 ROUEN cedex

Le dossier devra se présenter sous les formes suivantes :

- 2 exemplaires en version « papier » :

Transmis ou déposés dans une enveloppe cachetée portant la mention « **NE PAS OUVRIR – AAC – HABITAT INCLUSIF SEINE-MARITIME** » qui comprendra deux sous enveloppes :

- l'une concernant la déclaration de candidature comportant les coordonnées du candidat et portant la mention « **Appel à candidatures 2020 – Habitat inclusif Seine-Maritime – Candidature** »,
- l'autre concernant les éléments de réponses à l'appel à candidature portant la mention « **Appel à candidatures 2020 – Habitat inclusif Seine-Maritime – Projet** ».

- 1 exemplaire en version « dématérialisé » :

Transmis par clé USB (ou CD-Rom) ou par courriel aux adresses suivantes :

ars-normandie-appelprojet-medsoc@ars.sante.fr

conferencedesfinanceurs@seinemaritime.fr

Objet du courriel : réponse à l'appel à l'appel à candidatures médico-social 2020 – Habitat inclusif Seine-Maritime

Message : éléments constituant la partie n°1 du dossier

Pièces jointes : éléments constituant la partie n°2 du dossier sous forme d'un fichier ZIP dont les pièces seront au format pdf.

A noter que les messageries de l'ARS et du Conseil Départemental sont limitées en taille Mo et que l'envoi devra être scindé en plusieurs parties si la taille du dossier dépasse ce volume.

La liste des documents devant être transmis par le candidat figure au cahier des charges joint en annexe.

5. DATE DE PUBLICATION ET MODALITES DE CONSULTATION DE L'AVIS

La date de publication du présent avis d'appel à candidatures sur les sites internet de l'ARS Normandie et du Conseil Départemental de la Seine-Maritime : www.ars.normandie.sante.fr et www.seinemaritime.fr vaut ouverture de la période de dépôt des dossiers jusqu'à la **date de clôture fixée le 29 septembre 2020** (cachet de la poste faisant foi).

Les candidats peuvent demander des compléments d'informations, **au plus tard le 21 septembre 2020**, exclusivement par messagerie électronique, en mentionnant, dans l'objet du courriel, la référence de l'appel à candidatures « **AAC – HABITAT INCLUSIF SEINE-MARITIME** », aux adresses suivantes :

ars-normandie-appelprojet-medsoc@ars.sante.fr

conferencedesfinanceurs@seinemaritime.fr

Les réponses d'ordre général aux précisions sollicitées seront communiquées sur le forum aux questions (FAQ) qui sera mis en ligne sur les sites Internet susvisés, dans la rubrique du présent appel à candidatures.

6. CALENDRIER PREVISIONNEL DE LA PROCEDURE

